



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-----  
COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 25/204

Autorisant la tenue d'une manifestation « Conférence et Master Class »  
au Gymnase Gérard MARIANNE le 15 Novembre et le 16 Novembre 2025.  
organisée par l'agence JUST WAOOUIH.

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2 ;

**Vu** la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**Vu** le Code de la Route Articles 411-8 et R.411-25 ;

**Considérant** la demande de l'agence JUST WAOOUIH en vue d'organiser une manifestation culturelle et sociale les samedi 15 Novembre et dimanche 16 Novembre 2025 au Gymnase Gérard MARIANNE ;

**Considérant** la convention d'utilisation du Gymnase Gérard MARIANNE entre la Commune et l'Agence JUST WAOOUIH en date du 03 Novembre 2025 ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire d'autoriser cette manifestation .

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le Maire de la Commune autorise la tenue d'une manifestation « Conférence et Master Class » organisée par l'agence JUST WAOOUIH au Gymnase Gérard MARIANNE les 15 Novembre et 16 Novembre 2025 de 17 h 00 à 21 h 00.

**ARTICLE 2 :** La circulation des véhicules sera fortement perturbée dans la périphérie de la manifestation.

**ARTICLE 3 :** Le parking du Gymnase Gérard MARIANNE sera réservé au stationnement des véhicules de l'Equipe organisatrice de la manifestation.

**ARTICLE 4 :** Les organisateurs devront appliquer toutes les mesures en vigueur pour la protection et la sécurité des participants. et s'engagent à respecter les règles obligatoires en matière d'accueil du public.

**ARTICLE 5 :** MM. Le Capitaine de la Police Nationale, Le Chef de Poste de la Police Municipale, la Directrice des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Capesterre B/Eau, le 12 Novembre 2025.

Pr le Maire et par délégation  
La 6ème Adjointe au Maire

Annick CHOISI

